

28 juin 2013 – n° 26  
130056

## **PERSONNEL TERRITORIAL – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**

VU la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et plus particulièrement son article 34 relatif aux emplois,

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 28 mars 2013,

VU le tableau des effectifs,

Considérant que différentes modifications du tableau des effectifs s'avèrent nécessaires à des titres divers suivant l'évolution des missions ou réussites aux concours de la fonction publique,

### **LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE :

◇ La création de :

- 1 poste d'Assistant de Conservation Principal 1ère classe
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère classe
- 1 poste d'Animateur Principal 1ère classe
- 15 postes d'Adjoint Administratif Principal 1ère classe
- 3 postes d'Adjoint Technique Principal 1ère classe
- 4 postes d'ATSEM Principal 2ème classe
- 1 poste d'ATSEM principal 1ère classe
- 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2ème classe
- 2 postes d'Adjoint technique 2ème classe à temps non complet

◇ La suppression de :

- 1 poste d'Assistant de Conservation Principal 2ème classe
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique Principal 2ème classe
- 4 postes d'Adjoint Administratif 1ère classe
- 17 postes d'Adjoint Administratif Principal 2ème classe
- 8 postes d'ATSEM 1ère classe
- 7 postes d'Adjoint Technique 1ère classe
- 5 postes d'Attaché
- 8 postes de Rédacteur
- 1 poste d'Adjoint Administratif 2ème classe
- 1 poste d'Adjoint Technique 2ème classe à temps non complet

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme  
Le Maire,



  
Christian PIERRET

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 28 juin 2013

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 32

Procurations..... 3

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de Christian PIERRET, Maire, assisté de Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT, Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Adjoints.

Etaient présents :

Christian PIERRET, Lovely CHRETIEN, Pierre LEROY, Chantal WEILL, Romuald GBEDEY, Olivier CASPARY, Jacqueline FRESSE, Pierre ENKAOUA, Madeleine FEVE-CHOBOUT, Francine HABERT (en retard - arrivée au point n° 2), Patrice COCHET, Salvatore ARENA, Cécile ANTOINE, Gilberte BELEY, Joëlle BERNARD, Dominique VALENTI, Benoît LARGER, Marie-Claude JARRIGE, Mohammed TAJI, Etienne HUMBERT, Ozan RUMELIOGLU, Bineta ABDOULAYE (procuration à Ozan RUMELIOGLU à partir du point n° 14), Catherine GRAVIER (procuration à Pierre ENKAOUA au point n° 1), Fabienne TARUFFI, Patrick BERNARD, Jean-Louis BOURDON, Francine WALTER, Françoise LEGRAND, Serge VINCENT, Vincent BENOIT, Ramata BA et Sébastien ROCHOTTE.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Excusés et ont donné procuration :

Daniel CHRISTOPHE	à	Christian PIERRET
Antoine SEARA	à	Lovely CHRETIEN
Catherine SAINT-DIZIER	à	Ramata BA

-----  
Mademoiselle Bineta ABDOULAYE est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE, remplacé par Monsieur Ozan RUMELIOGLU à partir du point n°14.

-----

